

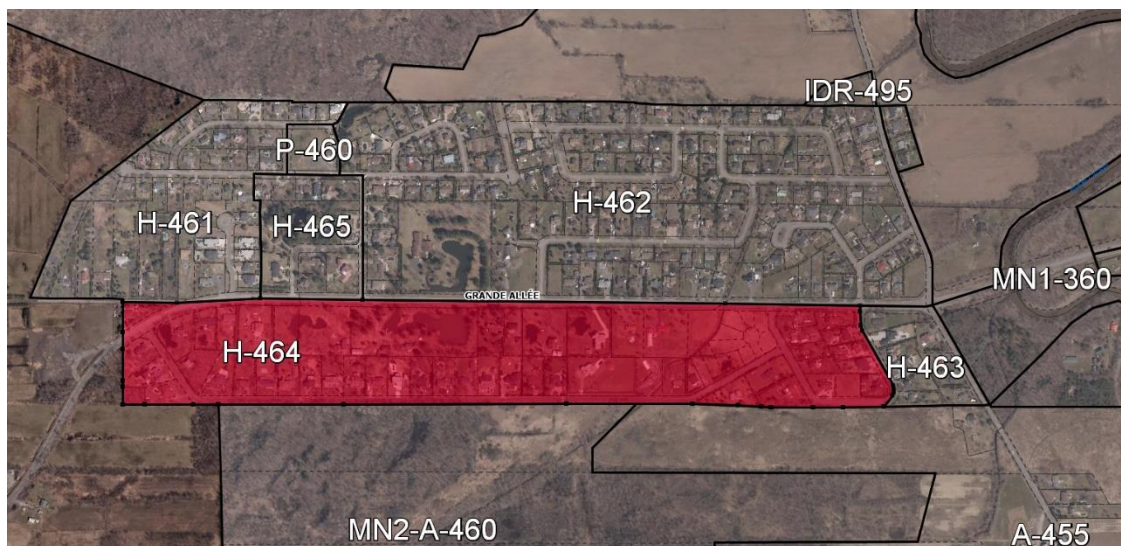
CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Demande de participation à un référendum
Second projet de règlement numéro 483-33-U

Aux personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, à l'égard du second projet de règlement numéro 483-33-U règlement modifiant le règlement de zonage numéro 483-U adopté le 1^{er} novembre 2023 par le conseil municipal de la Ville de Carignan.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation, le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2023, le second projet de règlement numéro 483-33-U, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës, afin que le projet de règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
3. Ce projet de règlement vise à adopter des dispositions portant sur l'utilisation de systèmes d'éclairage artificiel de type photosynthèse ou autres à l'intérieur des serres afin de prévenir toute problématique de nuisance lumineuse. Par la même occasion, d'effectuer des correctifs à la grille de la zone H-464 qui discordent de celles applicables ailleurs dans le secteur du Domaine au niveau de la marge avant et de la largeur minimale d'un bâtiment.
4. L'article 2 du projet de règlement concerne l'ensemble des zones du territoire de la ville de Carignan alors que l'article 3 du projet de règlement concerne spécifiquement la zone H-464. La zone H-464, située dans le secteur du Domaine, est localisée sur le plan ci-après :



5. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
 - Être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 14 novembre 2023 à 16 h 30;
 - Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 personnes ou dans le cas contraire par la majorité d'entre elles.
6. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'adresse greffe@carignan.quebec durant les heures régulières de bureau.
7. Toutes les dispositions du second projet de règlement numéro 483-33-U qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

8. Le second projet de règlement numéro 483-33-U ainsi que la description des zones peuvent être consultés à l'hôtel de ville durant les heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville, www.carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 6 novembre 2023.

Maude Bergevin
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maude Bergevin, certifie avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 6 novembre 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 6 novembre 2023.

Donné à Carignan, ce 6 novembre 2023.

Maude Bergevin
Assistante-greffière